



« Bien que ce budget aborde plusieurs aspects que la communauté d'affaires avait énoncés au cours des derniers mois et que nous avons présentés dans nos demandes prébudgétaires, notre préoccupation principale, la main-d'œuvre est malheureusement abordée de manière insuffisante dans ce budget », Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

Portrait des finances publiques équilibrées et croissance des dépenses

Le budget prévoit l'équilibre budgétaire en 2020-21. La croissance des dépenses prévue pour 2020-21 sera de 5,1%, principalement pour des dépenses en santé, en éducation et en environnement. Malgré le contexte économique actuel, la croissance économique devrait demeurer forte en 2020 et s'établir à 2,0 %, selon les projections du gouvernement.

De plus, celui-ci confirme que l'objectif de réduire le poids de la dette brute à 45 % du PIB est atteint 6 ans plus tôt que prévu. Le budget 2020-21 prévoit des revenus totalisant 121,3 G\$, et des dépenses totalisant 118,6 G\$, en incluant les montants prévus au service de la dette. Le surplus comptable sera donc de 2,7 G\$, selon les projections actuelles du gouvernement.

Trois mesures phares en innovation

Le budget 2020-2021 annonce la mise en place du C3i, crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation et a réservé 526 M\$ sur 5 ans. Le taux du crédit d'impôt sera de 10 %, de 15 % ou de 20 % selon la région où sont réalisés les investissements. Celui-ci sera applicable pour les dépenses excédants 12 500\$, entre autres pour l'acquisition de matériel de fabrication et de transformation et 5 000\$ pour le matériel informatique. Le C3i sera pleinement remboursable pour les PME et non remboursable pour les grandes entreprises.

Le budget prévoit également l'instauration de la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI). Le DICI visera les revenus tirés de la commercialisation d'une propriété intellectuelle à un taux effectif de seulement 2,0%. De plus, le plan budgétaire prévoit la mise en place du crédit d'impôt capital synergie. Celui-ci vise à inciter les entreprises établies à investir dans le capital-actions des PME québécoises. Il s'agit d'un crédit d'impôt non remboursable équivalant à 30 % de la valeur de leur investissement en actions admissibles.

TABLEAU C.13

Impact financier des mesures visant à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total
Favoriser l'investissement des entreprises	—	-13,4	-73,2	-124,4	-156,4	-188,4	-555,8
Appuyer l'innovation et sa commercialisation	-81,0	-57,3	-33,4	-43,3	-47,8	-70,9	-333,7
Accélérer la croissance des entreprises et des exportations	-2,0	-37,0	-35,5	-31,0	-26,0	-26,0	-157,5
TOTAL	-83,0	-107,7	-142,1	-198,7	-230,2	-285,3	-1 047,0

Des mesures insuffisantes en main-d'œuvre

Pour l'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail, le budget prévoit des investissements supplémentaires de 160 M\$ sur 5 ans, majoritairement pour couvrir les coûts afin de compléter l'implantation de l'offre de services du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans les différentes régions. En ce qui a trait à l'attrait des travailleurs étrangers qualifiés, il s'agit d'une mesure qui avait été annoncée à la mise à jour budgétaire de l'automne. Celle-ci est une subvention pour aider les employeurs à participer à des missions de recrutement l'étranger ou faire affaire avec un consultant en recrutement international. 10 M\$ sont prévus et repris du précédent budget.

Pour la formation des travailleurs en entreprise, 29 M\$ sur 5 ans ont été annoncés pour reconduire un programme de subvention à la formation suite à l'acquisition de technologie en entreprise, ce qui est insuffisant selon la FCCQ. De plus, un crédit d'impôt équivalent aux charges sociales lors de l'embauche de personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, a été présenté à l'intérieur du budget. Celui-ci vise un maximum de 3000 travailleurs, mais la FCCQ entrevoit des difficultés à trouver ces personnes. Elle rappelle que l'enjeu d'embaucher ces travailleurs n'a rarement été un enjeu financier, mais un enjeu d'encadrement afin de les inciter à intégrer et à les retenir sur le marché du travail.

« Nous aurions aimé voir de nouvelles initiatives porteuses pour appuyer les employeurs en quête de main-d'œuvre. Les mesures annoncées lors du précédent budget afin d'améliorer la fiscalité et l'attrait pour les travailleurs expérimentés auraient pu avantageusement être bonifiées. » estime Charles Milliard.



6,2 G\$ pour le Plan pour une économie verte

En matière de transition énergétique, le gouvernement a annoncé son intention d'investir 6,7 G\$ au cours des six prochaines années, notamment 6,2 G\$ pour la Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, qui s'appellera désormais le Plan pour une économie verte 2030 (PEV). Dans les sommes ventilées, il est question pour le PEV dès 2021 de 1 G\$ à 1,3 G\$ par année jusqu'en 2026. Le budget comprend également des sommes additionnelles de près de 500 M\$ pour mettre en œuvre d'autres mesures visant à protéger l'environnement, notamment pour les secteurs de l'agriculture et l'amélioration du recyclage.

Le secteur des transports continuera semble-t-il d'occuper une place importante à l'intérieur du PEV qui sera dévoilé prochainement, en plus des secteurs du bâtiment et industriel. Pour ce dernier volet, le budget reconnaît qu'il existe encore aujourd'hui un potentiel de réduction à réaliser pour les industries, qui ont déjà réduit de 25 % leurs émissions de GES entre 1990 et 2017. Ainsi, afin d'appuyer les entreprises industrielles, le gouvernement prévoit des sommes de 1,1 G\$ d'ici le 31 mars 2026.

Développement économique régional

- D'ici 2025, plus de **900 M\$ sont réservés** pour des mesures de développement des régions sur le plan économique. Plus du tiers des 900 M\$ serviront entre autres pour la **prospérité des régions**, notamment par de l'accompagnement des entreprises des régions et la vitalisation des milieux et un appui à la croissance des entreprises en région.
- Plus de 300 M\$ pour la **Stratégie de croissance de l'industrie touristique 2020-2025**. Elle visera à accroître l'investissement dans les produits touristiques de calibre mondial, l'accompagnement des entreprises dans l'adaptation de leurs pratiques pour assurer une croissance touristique responsable et innovante, ainsi que la promotion de la destination québécoise au Québec et à l'étranger.
- 300 M\$ seront consacrés à la mise en œuvre de la **nouvelle mouture de la stratégie maritime**, dont 123 M\$ pour développer le corridor du fleuve Saint-Laurent d'ici 2025, entre autres pour la mise à niveau et la modernisation des infrastructures portuaires, le transport maritime courte distance, et les zones industrialo-portuaires et pôles logistiques.
- 180 M\$ pour bonifier de l'aide apportée aux municipalités pour l'entretien et l'amélioration du **réseau routier local**.
- **Forêts** : 115,7 M\$ pour accroître la contribution de l'industrie forestière à la lutte contre les changements climatiques, mobiliser davantage els

volumes de bois disponibles à la récolte et assurer une meilleure prévisibilité des approvisionnements forestiers.

- **Agroalimentaire** : 295 M\$ au total. Annonce d'un plan sur l'agriculture durable et d'un plan de croissance de la serriculture. Également, il est prévu d'étendre le réseau d'électricité triphasé dans certaines régions et d'alléger le fardeau des taxes foncières agricoles.
- **Mines** : 90 M\$ pour valoriser les minéraux stratégiques et critiques.

15,1 G\$ de plus pour le Plan québécois des infrastructures (PQI)

Le PQI 2020-2030 prévoit désormais 130,5 G\$ pour les infrastructures publiques, soit une hausse de 15,1 G\$ par rapport au PQI 2019-29. 61 % des montants prévus au PQI seront consacrés au maintien des actifs afin de favoriser la pérennité des infrastructures et de récupérer le retard d'investissements accumulé à l'égard des infrastructures en mauvais état. L'objectif est de faire passer le taux d'infrastructures en bon état de 60,8% à 70,7% en 2030.

- Éducation et enseignement supérieur : 25,5 G\$ (5,9 G\$ pour la remise en état des écoles et pour l'ajout de classes)
- Santé et services sociaux : 20,5 G\$
- Ressources informationnelles : 7,4 G\$
- Transport :
 - o Réseau routier : 26,8 G\$
 - o Transport collectif et autres : 15,8 G\$ (3,3 G\$ supplémentaires)
 - o Maritime, aérien et ferroviaire : 4,1 G\$

Des projets majeurs de transport au Québec

Mise à l'étude de projets structurants de transport collectif électrique, notamment :

- o Pour relier l'Est, le Nord-Est et le Sud-Ouest de Montréal au centre-ville;
- o Pour prolonger le REM vers le centre de Laval et relier l'Est et l'Ouest de Laval;
- o Pour relier le REM sur la Rive-Sud pour desservir Chambly / Saint-Jean-sur-Richelieu.
- o Projet structurant de transport collectif électrique entre l'Ouest de Gatineau et le centre-ville d'Ottawa – Bonification.
- o Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec – Construction.
- o Projets structurants de transport collectif électrique dans les axes du boulevard Taschereau et du prolongement de la ligne jaune du réseau de métro – Bonification
- o Poursuite du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.